

12 décembre 2019

**45ème réunion du Conseil de Coordination du Programme de l'ONUSIDA  
Genève, Suisse**

**12 décembre 2019**

**Décisions**

Le Conseil de Coordination du Programme de l'ONUSIDA,

Rappelant que tous les aspects des travaux de l'ONUSIDA sont guidés par les principes directeurs suivants et donc :

- Alignés sur les priorités des parties prenantes nationales ;
- Fondés sur la participation significative et mesurable de la société civile, en particulier des personnes vivant avec le VIH et des populations les plus exposées au risque d'infection ;
- Fondés sur les droits de l'homme et l'égalité des sexes ;
- Fondés sur les meilleures données scientifiques et connaissances techniques disponibles ;
- Promoteurs de ripostes globales au sida intégrant prévention, traitement et appui médico-social ;
- Fondés sur le principe de non-discrimination ;

**Point 1 de l'ordre du jour : Ouverture de la réunion et adoption de l'ordre du jour**

1. *Adopte* l'ordre du jour ;

**Point 1.2 de l'ordre du jour : Examen du compte rendu de la quarante-quatrième réunion**

2. *Adopte* le compte rendu de la 44ème réunion du Conseil de Coordination du Programme ;

**Point 1.3 de l'ordre du jour : Rapport de la Directrice exécutive**

- 3.1 *Prend note* du rapport de la Directrice exécutive ;
- 3.2 *Demande* à la Directrice exécutive de :
  - a. Entreprendre un examen de la stratégie actuelle, de sa mise en œuvre et des résultats obtenus ;

- b. Organiser une consultation multipartite incluant les États membres, de présenter les conclusions de l'examen susmentionné et de réfléchir à des priorités stratégiques pour après 2021 ;
- c. Présenter au Conseil, pour examen lors de sa 46ème réunion de juin 2020, des options accompagnées de leurs processus et calendriers respectifs pour s'assurer que la stratégie de l'ONUSIDA demeure ambitieuse, visionnaire et informée par des données probantes au-delà de 2021 ; et
- d. Consulter le Secrétaire-général des Nations Unies pour réfléchir à des options concernant la date de la Réunion de haut niveau sur le VIH et lesida et conseiller le Conseil de Coordination du Programme lors de sa 46ème réunion en juin 2020 ;

#### **Point 1.4 de l'ordre du jour : Rapport du représentant des ONG**

##### 4.1 *Reconnaît que :*

- a. La future riposte mondiale au VIH devrait se concentrer sur la protection et le soutien des personnes vivant avec le VIH et d'autres populations clés, les femmes et les jeunes et accélérer les progrès réalisés dans ce domaine et ;
- b. S'attaquer aux facteurs sociaux, économiques et structurels de l'épidémie de sida participe à la réalisation d'objectifs mondiaux plus larges en matière de santé et à la réalisation de progrès dans le cadre de l'Agenda 2030 pour le développement durable afin de ne laisser personne pour compte ;

##### 4.2 *Rappelant :*

- a. Les points 5.1 à 5.4 de la décision du 39ème Conseil de Coordination du Programme, sur le rôle essentiel des communautés pour mettre fin à l'épidémie de sida d'ici 2030 et le point 8.4 qui reconnaît " l'urgente nécessité d'intégrer la programmation de riposte au VIH dans d'autres programmes de santé... afin de rechercher de meilleurs mécanismes de soutien multilatéral de la société civile et des communautés en tant qu'acteurs indépendants du développement " ;
- b. Les engagements énoncés dans la déclaration politique de la réunion de haut niveau des Nations Unies sur la couverture maladie universelle adoptée le 10 octobre 2019 ;

##### 4.3 *Prend note* du rapport ;

##### 4.4 *Demande* au Programme commun de l'ONUSIDA de continuer à aider les États membres à créer un environnement favorable aux personnes vivant avec le VIH et à d'autres populations clés, aux femmes et aux jeunes, en s'attaquant aux obstacles économiques, sociaux, structurels et réglementaires pertinents - notamment la stigmatisation, la discrimination et la criminalisation - qui les empêchent d'accéder aux services complets en matière de VIH et aux programmes de santé ;

##### 4.5 *Demande* au Programme commun de l'ONUSIDA, conformément à la répartition des tâches et aux mandats de ses différentes organisations, et en collaboration avec la société civile et les organisations dirigées par les communautés, de recommander des approches pour le suivi et l'établissement de rapports sur la participation des organisations de et/ou pour les personnes vivant avec le VIH et autres populations clés, femmes et jeunes aux stratégies et cadres de suivi et d'évaluation pour la couverture maladie universelle ;

- 4.6 *Demande* au Programme commun de l'ONUSIDA de continuer à aider les États membres à veiller à ce que tous les éléments d'une programmation complète en matière de VIH, tels que présentés dans la stratégie de l'ONUSIDA (2016-2021) restent ou deviennent disponibles et accessibles aux personnes vivant avec le VIH et aux autres populations clés, femmes et jeunes dans les cadres et politiques des soins de santé universels ; et
- 4.7 *Appelle* les États membres à contribuer à la réalisation de l'engagement pris dans le cadre de l'Agenda 2030 pour le développement durable de ne laisser personne en faisant des personnes vivant avec le VIH et d'autres populations clés, des femmes et des jeunes des partenaires essentiels et des parties prenantes dans la conception et la mise en œuvre de la couverture maladie universelle, et des politiques et programmes pertinents, afin de promouvoir des approches responsables, axées sur la population et dirigées par les communautés ;

### **Point 3 de l'ordre du jour : Rapport d'étape annuel sur la prévention du VIH à l'horizon 2020**

- 5.1 *Rappelant* les décisions de la 41<sup>ème</sup> réunion du Conseil de Coordination du Programme sur le suivi du débat thématique sur la prévention du VIH à l'horizon 2020 : *un Partenariat mondial pour l'action* :
- 5.2 *Prend note* du rapport d'avancement 2019 sur la prévention du VIH à l'horizon 2020;
- 5.3 *Demande* aux États membres, en collaboration avec les organisations communautaires, la société civile et les partenaires, de continuer à accélérer l'intensification de la riposte de prévention, conformément aux engagements pris dans la déclaration politique sur VIH et sida de 2016 et dans la Feuille de route de la prévention du VIH pour 2020, prenant en considération les leçons apprises émanant du travail de la Coalition mondiale pour la prévention du VIH et ses pays cibles ;
- 5.4 *Souligne* qu'il est important que les États membres et les donateurs augmentent leurs investissements dans la prévention du VIH, en consacrant pas moins d'un quart de leurs dépenses à des programmes de prévention, et *demande* aux États membres, avec l'appui du Programme commun, d'élaborer et de soumettre rapidement au Fonds mondial des propositions de financement qui reflètent les principaux éléments décrits dans ce rapport, y compris l'expression complète des lacunes prioritaires pour la prévention du VIH, une allocation optimale des ressources et ne laissent personne pour compte dans la réponse nationale ; et
- 5.5 *Demande* au Programme commun d'aider les pays à élaborer et à mettre en œuvre des plans de prévention solides, complets, équitables et axés sur les personnes, qui s'attaquent aux principaux obstacles persistants, notamment la nécessité de surmonter les obstacles à la mise en œuvre, de réduire davantage la stigmatisation et la discrimination et de renforcer la participation communautaire à la prestation de services de prévention, et de faire rapport au Conseil de Coordination en 2020 du Programme sur les progrès réalisés dans la prévention du VIH, y compris les résultats mesurables et l'efficacité de la Coalition mondiale pour la prévention du VIH depuis sa création;

**Point 4 de l'ordre du jour : Rapport d'avancement portant sur les obstacles entravant le financement efficace, par les bailleurs de fonds internationaux et privés, des ripostes dirigées par les communautés, ainsi sur les difficultés rencontrées par les gouvernements nationaux dans le financement des ripostes communautaires**

- 6.1 *Prend note* des diverses opinions exprimées durant la discussion lors de la réunion du Conseil de Coordination du Programme, notamment sur le soutien au rapport d'avancement et les réserves le concernant ; et
- 6.2 *Rappelant* le point de décision 10.4b de la 43<sup>ème</sup> réunion du Conseil de Coordination du Programme<sup>1</sup>, demande au Programme commun de constituer un groupe de travail multipartite, géographiquement diversifié et ouvert à tous les États membres, et de rendre compte du processus au Conseil de Coordination du Programme lors de sa 46<sup>ème</sup> réunion ;

**Point 5 de l'ordre du jour : Suivi du segment thématique de la 44<sup>ème</sup> réunion du Conseil de Coordination du Programme**

- 7.1 *Prend note* de la note d'information (UNAIDS/PCB (44)/19.21) et du rapport de synthèse (UNAIDS/PCB (45)/19.28) du débat thématique du Conseil de Coordination du Programme sur l'exécution de l'Objectif de développement durable (ODD) 3 : Renforcer et intégrer des réponses globales au VIH dans des systèmes de santé durables pour une couverture sanitaire universelle (CSU) ;
- 7.2 *Rappelle* les engagements énoncés dans la Déclaration politique de la Réunion de haut niveau des Nations Unies sur la couverture sanitaire universelle adoptée le 10 octobre 2019 ;
- 7.3 *Demande* au Programme commun de l'ONUSIDA de :
- a. Promouvoir des actions coordonnées et synergétiques pour atteindre les objectifs de la lutte contre le sida et d'autres cibles pertinentes de l'ODD 3, ainsi que contribuer à d'autres ODD liés à la santé dans le cadre d'un programme de CSU cohérent ; et
  - b. Continuer à aider les pays à surveiller ceux qui sont laissés pour compte dans la fourniture de services liés au VIH et à éliminer les obstacles aux services et soins liés au VIH pour faire en sorte que la CSU soit centrée sur les personnes, fondée sur les droits, soucieuse de l'égalité des sexes et exempte de toute stigmatisation et discrimination ;
- 7.4 *Demande* au Programme commun de l'ONUSIDA de continuer à plaider en faveur d'une participation significative de la communauté et de la société civile à la mise en œuvre et au suivi des ripostes nationales au VIH et des aspects critiques de la CSU, notamment en contribuant à l'orientation de la participation de la société civile et à des outils de suivi de la CSU adaptés aux communautés, et à soutenir cette

---

<sup>1</sup> Demande au Programme commun de mettre en place une équipe composée de bailleurs de fonds, de pays de mise en œuvre et de représentants de la société civile (en particulier de représentants de personnes vivant avec le VIH, de femmes, d'adolescentes et de jeunes femmes, de la jeunesse et des populations clés) afin de normaliser l'utilisation des définitions (notamment « riposte communautaire au sida » et « moyens d'action sociaux ») et de recommander des bonnes pratiques ainsi que de meilleures modalités pour garantir un accès aux financements aux organisations communautaires et aux réseaux fondés sur des groupes constitutifs ;

participation, et de préconiser un financement national et international du VIH et de la santé dans le cadre du programme de la CSU ; et

7.5 *Demande aux États membres de :*

- a. Tirer parti des enseignements tirés de la riposte au VIH, notamment en mettant l'accent sur l'équité, les résultats et la responsabilisation, ainsi que sur la prise en compte des principes des droits de l'homme et l'inclusion des parties de la population les plus vulnérables et marginalisées pour orienter les efforts vers la CSU ;
- b. Investir dans la lutte contre le VIH dans le cadre du financement global de la santé et en tant que moteur important d'un développement plus large et contributeur clé à la CSU, et inclure la prévention et le traitement du VIH dans les services de soins de santé essentiels ;
- c. Le cas échéant, intégrer les services de prévention et de traitement du VIH à d'autres services pertinents et aux efforts plus larges des systèmes de santé afin de lutter contre le VIH, les co-infections, les comorbidités et les violences basées sur le genre pour promouvoir de meilleurs résultats sanitaires ;
- d. Renforcer les systèmes de santé et accélérer les réponses multisectorielles pour s'attaquer aux déterminants de la santé, notamment en s'attaquant aux obstacles juridiques et en s'efforçant d'éliminer la stigmatisation et la discrimination et en mettant en œuvre des programmes de protection sociale ; et
- e. Redoubler d'efforts pour identifier, éliminer et surmonter les obstacles réglementaires et culturels à la participation effective de la société civile et veiller à ce que celle-ci, y compris les personnes vivant avec le VIH et d'autres populations clés, les jeunes et les femmes à tous les niveaux de planification, ainsi que les cadres politiques et de programmation nationaux et donateurs, soient véritablement associés à la conception, à l'application et à l'évaluation des politiques et programmes, et pour y exercer une réelle influence et y contribuer pleinement ; inclure systématiquement et de façon stratégique la prestation des services sociaux et sanitaires communautaires dans des systèmes de santé complets ;

**Point 6 de l'ordre du jour : Compte-rendu des progrès accomplis dans la lutte contre la stigmatisation et la discrimination sous toutes leurs formes**

8.1 *Prend note* du rapport ;

8.2 *Demande* au Programme commun de l'ONUSIDA de :

- a. Aider les États membres, la société civile, les réseaux de populations clés et d'autres partenaires, y compris les institutions et organes nationaux, régionaux et internationaux de défense des droits humains, à fixer des objectifs nationaux et des indicateurs programmatiques pour suivre les progrès et rendre compte de l'impact des programmes de lutte contre la stigmatisation et la discrimination dans les mécanismes de suivi et de communication courants ;
- b. Coordonner et accroître l'assistance technique et développer des synergies entre le Partenariat mondial pour l'action visant à éliminer toutes les formes de stigmatisation et de discrimination liées au VIH et les donateurs

bilatéraux et multilatéraux et autres parties prenantes investissant dans des programmes visant à éliminer la stigmatisation et la discrimination sous toutes ses formes aux niveaux national, régional et mondial ;

- c. Continuer à renforcer les capacités de la société civile, des organisations de femmes et d'adolescents, des réseaux de personnes vivant avec le VIH et des populations clés au niveau des pays à exiger des services sans discrimination et à participer à la conception, à la mise en œuvre et au suivi des programmes de lutte contre la discrimination ; et
- d. Rapporter au Conseil de Coordination du Programme les progrès réalisés dans la réduction de la stigmatisation et de la discrimination liées au VIH ;

8.3 *Demande* aux États membres et aux donateurs de :

- a. Accroître le soutien politique et les investissements dans la mise en œuvre des principaux programmes relatifs aux droits humains et le programme minimum des interventions fondées sur des données factuelles pour mettre fin à la stigmatisation et à la discrimination liées au VIH auxquelles sont confrontées les personnes vivant avec et affectées par le VIH dans six contextes : les soins de santé, le lieu de travail, l'éducation, la justice, le foyer, les situations humanitaires et d'urgences ; et
- b. Faire participer la société civile, les réseaux de personnes vivant avec le VIH et les populations clés à la conception, à la mise en œuvre et au suivi des programmes visant à mettre fin à la discrimination ;

**Point 7 de l'ordre du jour : Rapport du Corps commun d'inspection sur l'examen de la gestion et de l'administration de l'ONUSIDA**

- 9.1 *Prend note* avec satisfaction de l'examen, par le Corps commun d'inspection, de la gestion et de l'administration du Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida (ONUSIDA) tel que présenté dans le document UNAIDS/PCB (45)/19.37, y compris les recommandations sur la gouvernance, et soutient sa détermination à renforcer la supervision et la responsabilisation ;
- 9.2 *Décide* de constituer, par l'intermédiaire de son Bureau, un groupe de travail du Conseil de Coordination du Programme géographiquement diversifié ayant une mission limitée et non prorogeable dans le temps pour examiner les recommandations adressées par le CCI au Conseil de Coordination du Programme, et de présenter un rapport d'avancement initial lors de la 46<sup>ème</sup> réunion du Conseil de Coordination du Programme et son rapport final assorti d'options de mise en œuvre, pour examen par le Conseil de Coordination du Programme lors de sa 47<sup>ème</sup> réunion ;
- 9.3 *Prend note* avec satisfaction de la Réponse de la Direction et *demande* à la Directrice exécutive de réagir, en étroite collaboration avec les Coparrainants le cas échéant, aux recommandations du CCI adressées au Secrétariat et au Programme commun, dans le cadre d'un programme simple de changement, et de faire le point sur cette question lors de la 47<sup>ème</sup> réunion du Conseil de Coordination du Programme de décembre 2020 ;
- 9.4 *Salue et soutient* l'engagement de la Directrice exécutive d'ajouter un point de l'ordre du jour indépendant et récurrent, en concertation avec le Bureau du Conseil de Coordination du Programme, portant sur les audits internes et externes, et sur les questions éthiques et autres questions de redevabilité, présenté par les intervenants indépendants concernés dans leurs rapports respectifs au Conseil à partir de la 46<sup>ème</sup> réunion du Conseil de Coordination du Programme ; et

- 9.5 *Demande* aux Coparrainants de porter le rapport à l'attention de leurs organes directeurs respectifs ;

**Point 8 de l'ordre du jour : Enseignements tirés du processus de nomination du Directeur exécutif de l'ONUSIDA**

10. *Prend note* avec satisfaction des recommandations du Comité de recherche et *note* les opinions exprimées durant la discussion lors de la 45<sup>ème</sup> réunion du Conseil de Coordination du Programme, lesquelles recommandations et opinions devraient être prises en considération lors des prochaines sélections et discussions sur les questions de gouvernance ;

**Point 9 de l'ordre du jour : Plan d'évaluation**

11. *Se remémore* la décision 6.6 adoptée lors de la 44<sup>ème</sup> séance du Conseil de coordination du programme de l'ONUSIDA et approuve le Plan d'évaluation 2020-2021 de l'ONUSIDA ainsi que les rapports de mise en œuvre annuels rédigés par le Bureau d'évaluation de l'ONUSIDA ;

**Point 10 de l'ordre du jour : Prochaines réunions du Conseil de Coordination du Programme**

- 12.1 *Accorde* que les thèmes des 46<sup>ème</sup> et 47<sup>ème</sup> réunions du Conseil de Coordination du Programme soient :
- a. Cancer du col utérin et VIH : s'attaquer aux liens et aux inégalités communes pour sauver la vie des femmes (46<sup>ème</sup> réunion du Conseil de Coordination du Programme)
  - b. Que nous enseignent les données de niveau régional et de pays, en tenons-nous compte et comment pouvons-nous mieux utiliser ces données et la technologie y relative pour atteindre les objectifs à l'horizon 2020 et 2030 ? (47<sup>ème</sup> réunion du Conseil de Coordination du Programme)
- 12.2 *Demande* au Bureau du Conseil de Coordination du Programme de prendre les mesures appropriées et dans les délais pour s'assurer que la procédure prévue dans l'appel à thèmes pour les 48<sup>ème</sup> et 49<sup>ème</sup> réunions du Conseil de Coordination du Programme soit suivie ; et
- 12.3 *Convient* des dates des 50<sup>ème</sup> (21, 22 et 23 juin 2022) et 51<sup>ème</sup> (13, 14 et 15 décembre 2022) réunions du Conseil de Coordination du Programme ;

**Point 11 de l'ordre du jour : Élection des représentants**

13. *Élit* les Etats-Unis d'Amérique au poste de président, la république de Namibie au poste de vice-président et l'Inde au poste de rapporteur pour la période allant du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2020 et approuve la composition des Organisations Non Gouvernementales du Conseil de Coordination du Programme.

*[Fin du document]*